



Journées Mondiales des Zones Humides 2010

Concours photographique

Conditions de participation

Contexte du concours et participation

- 1** – L'association **PEGAZH** (Promotion des Etudiants pour la Gestion des Zones Humides) organise un concours photographique dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides, organisées les 5, 6 et 7 février 2010.
- 2** – Ce concours est réservé aux **photographes amateurs** et donc ouvert à toute personne physique ayant pour **passé-temps** ou **passion** la photographie. Ne seront admises que les photos de photographes amateurs en limite des places disponibles limité à 210 photos.
- 3** – La participation d'enfants mineurs est acceptée dès lors qu'un **adulte** donne son accord et qu'il **accompagne le participant mineur** pour la remise des prix.
- 4** – Les trois thèmes suivants sont proposés aux participants :
 - **Curiosité végétale** : photos de plantes insolites ou de formes inhabituelles
 - **Interactions entre animaux dans les zones humides** : comment les animaux interagissent avec leurs congénères ou les autres espèces. (Combats, parades, prédation, mutualisme...)
 - **Zones humides mystérieuses** : photos rappelant les légendes et les mystères attribués aux zones humides.
- 5** – Chaque participant n'aura droit qu'à **deux photos par thème**. Un maximum de six photos par participant est donc accepté.
- 6** – Toutes les photographies soumises au concours doivent l'être au **format 20 x 30 cm** par mail. L'association se charge du tirage des photos gratuitement en l'échange du droit d'utilisation des photos sans but commercial.
- 7** – Les participants doivent envoyer leurs photos entre **le 30/11/2009 et le 31/01/2010** :
M. SARREY David
Apt. A
110 rue Saint Jacques
49100 Angers
sarrey.david@gmail.com

8 – Les photographies soumises au concours doivent **dater au plus tôt du 1^{er} janvier 2007** et ne doivent pas avoir été présentées aux concours photos des Journées Mondiales des Zones Humides des années précédentes.

9 – La présence ou non de **contours** sur la photo est **au choix du participant**. Les photographies en **mode "Noir et blanc" ou "Sépia" sont autorisées**. Le format panoramique ainsi que toute **photographie retouchée est refusée** lors de ce concours.

10 – Chaque photo soumise au concours doit être accompagnée d'un **texte** qui devra comporter **les nom et prénom de l'auteur de la photo, une adresse, un numéro de téléphone et/ou une adresse mail valide(s) et le lieu de la prise de vue**, le thème auquel se rapporte chaque photographie, ainsi que la date de prise de vue et un commentaire. Ces renseignements resteront **confidentiels** et seul le nom sera utilisé lors de la remise des prix le cas échéant.

11 – Toute photographie, pour laquelle l'auteur ne pourra pas être joint par téléphone ou mail, ne sera pas considérée comme recevable.

12 – Les organisateurs du concours se réservent le droit de changer le thème attaché à une photo **avec l'accord de l'auteur** qui sera consulté le cas échéant.

13 – Les photos soumises au concours seront exposées durant les **Journées Mondiales des Zones Humides** se déroulant les **5, 6 et 7 février 2010** à la salle du Lac de Maine à **Angers**.

14 - Chaque participant pourra récupérer ses photos à la fin du concours (**7 février au soir**) sur simple demande à une personne organisatrice.

Remise des prix

15 – Pour chaque thème, 2 votes seront effectués et éliront les deux meilleures photos par thème :

- Le premier vote sera effectué par le public présent au salon lors des Journées Mondiales des Zones Humides
- Le deuxième vote sera effectué par un jury indépendant.

16 – Une **remise des prix** aura lieu à la fin des Journées Mondiales des Zones Humides, le **7 février en fin d'après-midi**.

17 – En cas d'absence lors de la remise des prix du **7 février**, les gagnants pourront venir récupérer leur prix jusqu'à la **date butoir de fin des cours de la promotion des étudiants** du Master 2 Gestion des Zones Humides (organisateurs du concours) c'est-à-dire avant le **15 février**.

18 – Le prix gagné peut être transféré à une autre personne. Cependant, il ne pourra être échangé **ni contre de l'argent, ni contre un autre prix**.

19 – **L'ensemble des résultats du concours** sera présenté en fin de manifestation (après le 7 février) sur le site Internet de l'association (www.pegazh.net). **Les photographies gagnantes** apparaîtront, ainsi que **les lots** qui y sont associés.

Règlementations diverses

20 – Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un **caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature**. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision de l'association PEGAZH en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

21 – Lors de la période de vote, si une **anomalie** était constatée (ex. : vote massif suspicieux pour une ou plusieurs photos) les responsables du concours se réservent le **droit de supprimer la ou les photo(s) concernée(s)**.

22 – Toute tentative de fraude, de tricherie ou de non-respect au présent règlement pourra entraîner **l'exclusion définitive** du ou des participants, sans recours possible.

23 – Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

24 – Le présent règlement sera affiché au stand du concours durant les Journées Mondiales des Zones Humides 2009 et consultable sur le site Internet www.pegazh.net.

25 – **Le seul fait de participer au présent concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.**